



## Assurance auto trop chère

Par **alibaba\_02**, le **29/12/2014** à **09:52**

Bonjour,

J'ai une assurance auto xxxxxx à laquelle j'ai souscrit depuis plus de 9ans, dernièrement j'ai refait une simulation d'assurance chez le même assureur mais aussi chez d'autre et je me suis aperçu que je paie 2 fois plus chère mon assurance par rapport à ce que dois payer réellement (avec les éléments fourni par mon assureur (bonus, pas d'accident responsable).  
Ma question: est ce qu'il existe un recours juridique pour que je puisse me faire rembourser la différence entre somme payer réellement et la somme que j'ai obtenu par la simulation?  
Merci par avance pour vos réponse

Par **Lag0**, le **29/12/2014** à **10:15**

Bonjour,

Il n'y a rien d'absurde dans cette situation, en tout cas rien qui ne vous donne un droit particulier.

Votre contrat est ancien et vous payez ce qui était prévu pour ce contrat. Les devis que vous avez faits concernent des contrats plus récents, donc calculés différemment.

Vous pouvez tout à fait résilier votre ancien contrat à l'échéance et en prendre un plus récent. C'est ce que j'ai fait il y a quelques années dans la même situation, chez le même courtier, mon assurance ancienne était bien plus chère que les contrats proposés pour les nouvelles souscriptions. J'ai résilié l'ancien et repris un nouveau...

Par **alibaba\_02**, le **30/12/2014** à **21:04**

Merci pour votre réponse  
Bonne soirée